

**LE 4 AVRIL 2022**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Le conseil de la municipalité de Hatley siège en assemblée ordinaire, ce lundi le 4 avril 2022 à 19h03, présidée par Mme Hélène Daneau, mairesse et à laquelle assistent :

Les conseillers M. Guy Massicotte, M. Jean-Sébastien Bouffard, M. Gilles Viens et les conseillères Mme Chantal Montminy et Mme Valérie Desmarais.

Le conseiller. M. Éric Hammal est absent.

Assiste également à l'assemblée, M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

La mairesse ayant constaté le quorum, elle ouvre l'assemblée devant 2 citoyens.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

**ORDRE DU JOUR  
De l'assemblée du 4 avril 2022**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2022

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Correspondance générale

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi

5.2 Correction de l'article numéro 7 du Règlement 2053 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT

5.4 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager

5.5 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2022

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

**8. URBANISME**

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2022

8.2 Frais de parc – Lotissement, lot 5 533 472 situé sur la route 143

8.3 Désignation de personnes en vertu de l'entente conclue entre la municipalité et la MRC de Memphrémagog concernant la gestion des cours d'eau

**Résolution  
2022-061**

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 9.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)
- 9.2 Résolution d'appui à Bleu Massawippi pour le projet - Milieux humides et hydriques Tomifobia-Massawippi, volet faunique
- 9.3 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques pour 2022
- 9.4 Remplacement de la pompe du puits #2 au réservoir – chemin Bowen

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

- 10.1 Aucun

## **11. FINANCES**

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 mars 2022
- 11.4 Dépôt du rapport financier 2021 de la municipalité

## **12. DIVERS**

- 12.1 Ajout

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 mars 2022**

**Résolution  
2022-062**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 7 mars 2022 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi**

**Résolution  
2022-063**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le résultat pour l'année 2021 est un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 71 287 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5.2 Correction de l'article numéro 7 du Règlement 2053 – Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT** le courriel reçu le 14 mars par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation mentionnant des correctifs à apporter à l'article 7. Sanctions du Règlement 2053 - Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2053 - Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté lors de l'assemblée du 7 février et qu'il y a lieu de corriger seulement l'article 7 dudit Règlement;

**Résolution  
2022-064**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de procéder à l'adoption suivante de l'article 7. Sanctions;

**7. Sanctions**

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande ;

2° la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;

3° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

4° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période que la Commission détermine, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme ;

5° une pénalité, d'un montant maximal de 4 000 \$, devant être payée à la municipalité;

6° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat s'il est réélu lors d'une élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n'est pas terminée le jour où débute son nouveau mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut exercer aucune fonction liée à sa charge de maire ou de conseiller et, notamment, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

**Adopté à l'unanimité.**

**5.3 Renouvellement de l'assurance groupe – Groupe SFGT**

**Résolution  
2022-065**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu de procéder au renouvellement de l'assurance collective avec les Services financiers G. Thibeault (2010) Inc. L'augmentation des primes est de 16.6 % à compter d'avril 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**5.4 Nomination des préposés à l'émission des certificats d'usager**

**Considérant** que le Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées prévoit la nomination de préposés;

**Considérant** que la municipalité doit par résolution nommer ses préposés;

**Résolution  
2022-066**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de nommer Mme Shona Hartog et M. André Martel, au titre de préposés à l'émission des certificats d'usager;

Que M. André Martel soit nommé au titre de préposé chargé de l'application du règlement numéro 2021-001.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5.5 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux**

**Attendu que** la MRC de Memphrémagog et la municipalité de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;

**Attendu que** les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux et Arnaud Fontaine sont embauchés pour la saison 2022 pour assurer notamment :

- L'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi et la rivière Tomifobia;
- L'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- L'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
  - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
  - Règlement sur les petits bâtiments
  - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
  - Règlement sur les bouées privées
  - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

**Attendu que** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

### **Résolution 2022-067**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu que les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Paige Lavoie, Anthony Jolin, Orland Trujillo, Maxime Champoux et Arnaud Fontaine, soient nommés inspecteurs municipaux aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. TRANSPORT – VOIRIE**

### **6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2022**

**Considérant que** la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs pour l'épandage d'environ 135 000 litres de calcium liquide à 35 %;

**Considérant que** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 31 mars dernier en l'absence des fournisseurs;

**Considérant que** deux soumissions ont été déposées dans les délais à savoir :

Fournisseur	Prix	
	Au litre	Total
SOMAVRAC C.C Inc.	0.3347 \$	45 184,50 \$
MULTI ROUTES Inc.	0.3290 \$	44 415,00 \$

### **Résolution 2022-068**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le contrat à Multi Routes Inc. pour l'achat et l'épandage d'environ 135 000 litres de calcium liquide à 35 % à 0,329 \$ le litre plus les taxes applicables.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est**

#### **Résolution 2022-069**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le résultat pour l'année 2021 est un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 58 522 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en mars 2022**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en mars 2022. Pour la période visée, 1 permis de construction pour 300 000 \$, 8 permis de rénovation/modification pour un montant de 488 000 \$, aucun permis pour garages et piscines et 2 permis dans la catégorie autre.

### **8.2 Frais de parc – Lotissement, lot 5 533 472 situé sur la route 143**

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a présenté une demande de subdivision du lot 5 533 472;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'un projet de lotissement, les dispositions concernant les parcs et terrains de jeux et espaces naturels s'appliquent;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit décider si elle souhaite obtenir une contribution de terrain, une contribution financière ou une combinaison des deux pour établir ou entretenir les parcs et terrains de jeux;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire doit céder 8% de la superficie totale du site ou 8% de la valeur du site proportionnellement à la superficie du terrain;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne souhaite pas établir de parcs dans ce secteur ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Raymond Joyal inc. a notamment évalué la valeur du lot projeté 6 493 374 en date du 2 mars 2021, soit une valeur de 94 000 \$;

#### **Résolution 2022-070**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de demander à ce que le propriétaire verse une somme d'argent représentant 8% de la valeur du site pour le lot projeté 6 493 374, soit une somme de 7 520 \$. Le tout selon la valeur déterminée par la firme Raymond Joyal inc. évaluateurs agréés et conformément à l'article 3.5 du règlement de lotissement 98-07. La municipalité n'assume aucun coût lié à l'évaluation.  
**Adopté à l'unanimité.**

### **8.3 Désignation de personnes en vertu de l'entente conclue entre la municipalité et la MRC de Memphrémagog concernant la gestion des cours d'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et la MRC de Memphrémagog ont conclu, en décembre 2006, une entente intermunicipale portant sur la gestion des cours d'eau municipaux conformément à la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente réfère à une ou des personnes désignées par la Municipalité conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit désigner une personne pour qu'elle agisse pour la MRC de Memphrémagog à l'égard des cours d'eau sillonnant le territoire de la municipalité;

**Résolution  
2022-071**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard et résolu de nommer l'inspectrice en bâtiment et environnement comme personne désignée au niveau local pour la gestion des cours d'eau, conformément à l'entente intermunicipale conclue avec la MRC de Memphrémagog et à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales;

**QUE** la résolution 2006-02-21 portant sur le même objet soit abrogée

**Adopté à l'unanimité.**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)**

**Résolution  
2022-072**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le résultat pour l'année 2021 est un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 119 348 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.2 Résolution d'appui à Bleu Massawippi pour le projet - Milieux humides et hydriques Tomifobia-Massawippi, volet faunique**

**CONSIDÉRANT QUE** Bleu Massawippi a soumis une demande de financement pour le projet Milieux humides et hydriques Tomifobia-Massawippi, volet faunique à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme d'aide financière « FAUNE EN DANGER »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet présenté vise à compléter l'inventaire faunique de 5 espèces à statut particulier dans un complexe de milieux humides en terre privée, entamé en 2021 par Bleu Massawippi.

**CONSIDÉRANT QU'**il en suivra une caractérisation des menaces présentes ou potentielles dans les habitats des espèces suivantes : la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, la pipistrelle de l'Est, le petit blongios et la tortue des bois.

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan des observations sera présenté aux propriétaires via un cahier personnalisé détaillant les démarches de conservation volontaire et légale possibles;

**CONSIDÉRANT QUE** dans un objectif de conservation volontaire avec les propriétaires, Bleu Massawippi et la municipalité de Hatley désirent contribuer à la préservation des 5 espèces, en proposant des mesures de protection, de restauration et de conservation des habitats en lien avec les habitudes détectées.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet, jumelé à un premier projet du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques déjà en cours pour la saison 2022; est essentiel pour offrir un bilan complet des enjeux et des solutions de conservation pour le plus important milieu humide du bassin versant immédiat du lac Massawippi.

**Résolution  
2022-073**

Il est proposé par la conseillère Valérie Desmarais, et résolu que la municipalité de Hatley appui Bleu Massawippi dans sa demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme d'aide financière « FAUNE EN DANGER ».

**Adopté à l'unanimité.**

**Résolution  
2022-074**

**9.3 Adjudication du contrat de vidange des fosses septiques**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adjuger le contrat à Beauregard Fosses Septiques pour la vidange des fosses septiques sur notre territoire pour l'année 2022.

La vidange sera de 169,00 \$ l'unité pour une vidange sélective de 750 à 850 gallons;  
195,00 \$ l'unité pour une vidange sélective de 1 000 à 1 500 gallons;  
152,00 \$ pour la vidange complète d'une fosse de 750 à 850 gallons;  
220,00 \$ pour une fosse scellée de 1 000 à 1 500 gallons.

Pour un total estimé de 21 125,00 \$, plus taxes.

En plus du coût de la vidange, le coût de la disposition sera facturé selon la politique en vigueur à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC). Les montants totaux seront refacturés aux propriétaires concernés.

**Adopté à l'unanimité.**

**9.4 Remplacement de la pompe du puits #2 au réservoir – chemin Bowen**

**Résolution  
2022-075**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général de procéder au changement de la pompe et des filtres du puits #2 au réservoir – chemin Bowen selon la soumission reçue de Pompes Traitements d'eau Bernier de Sherbrooke au coût de 6 985,43 \$, taxes incluses.

**Adopté à l'unanimité.**

**10. LOISIR ET CULTURE**

**10.1 Aucun**

**11. FINANCES**

**11.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 1 064,59 \$, pour le mois de mars 2022.

**11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer**

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022;

**Résolution  
2022-076**

Il est proposé par le conseiller Jean-Sébastien Bouffard, et résolu :

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de mars 2022 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 12, 19, 26 mars 2022 et 2 avril 2022 pour un montant total de 16 525,15 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 10 014 au chèque 10 041 pour un montant de 118 910,33 \$ et 17 dépôts directs pour un montant de 43 267,63 \$;

Numéro d'écriture	Numéro chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202200153	10014	PIÈCES AUTO COATICOOK	Tournevis	17,42 \$
		STANDISH		
154	10015	COMMUNICATION	Changement sur site web (dépôt refuser)	362,17 \$
155	10016	9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	15 284,88 \$
XXX	10017	ANNULER	Mauvaise impression	0,00 \$

156	10018	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR Ajustement 2021	556,71 \$
157	10019	LE DAUPHIN MONTRÉAL	Dépôt réservation Congrès FQM 2022	2 611,44 \$
158	10020	WASTE MANAGEMENT	Cueillettes de recyclage	3 802,47 \$
159	10001	CC COATICOOK	Erreur de fournisseurs	(143,72 \$)
160	10021	BRUNO ROSA	Réparation entrée d'égout	3 083,31 \$
161	10022	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville, Centre et autres	3 408,01 \$
162	10023	9067-7295 QC (STODDARD)	Deneigement (5/6)	35 865,68 \$
164	10024	EXC. ROGER MADORE	Chemin Labbé et Keeler	385,17 \$
165	10025	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 506,24 \$
166	10026	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 013,70 \$
169	10027	ENT. ROGER BOISVERT	Contrat annuel système d'alarme	183,96 \$
170	10028	BELL CANADA	Hôtel de ville	366,04 \$
171	10029	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	35,00 \$
174	10030	QUADIENT CANADA	Contrat trimestriel timbreuse	182,64 \$
175	10031	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 157,48 \$
176	10032	MARCHÉ PATRY	Repas, lait, café, etc.	64,17 \$
177	10033	POMPES BERNIER	Pompes et filtres	6 985,43 \$
179	10034	RÉGIE DU PARC	Quote-part annuel	27 277,00 \$
181	10035	XPLORNET	Frais mensuel	206,96 \$
188	10036	RÉCUPÉRATION MAILLÉ	Récupération de cerf	114,98 \$
189	10037	TABLE CULTUREL COATICOOK	Frais annuel - Voie des Pionniers	143,72 \$
191	10038	VIVACO	Chlore et pièges	92,64 \$
192	10039	N4 MOBILE	Frais mensuel	236,72 \$
194	10040	9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	5 094,96 \$
196	10041	SBK INFORMATIQUE	Frais pour adresse courriels	15,15 \$
				118 910,33 \$
202000151	Dépôt	STANDISH COMMUNICATION	Changement sur site web (dépôt refuser)	(362,17 \$)
163	Dépôt	MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage	5 704,33 \$
167	Dépôt	EUROFINS ENVIRONEX	Analyse d'eau	306,98 \$
168	Dépôt	ARMATURE COATICOOK	Appel de service et batterie	322,41 \$
172	Dépôt	INFORMATIQUE ORFORD	Portable pour voirie	613,32 \$
173	Dépôt	CC DE COATICOOK	Adhésion annuel	139,00 \$
178	Dépôt	RIGDSC	Enfouissement & redevances	2 189,33 \$
180	Dépôt	TRANSPORT MORIN	Pierre concassée	1 766,56 \$
182	Dépôt	MARIO ST-PIERRE	Remboursement de dépenses	313,39 \$
183	Dépôt	RSSOURCERIE FRONTIÈRES	Quote-part annuel 2/4	2 724,91 \$
184	Dépôt	BOB POULIOT INC.	Contrat de photocopies	782,32 \$
185	Dépôt	BUREAU EN GROS	Papier	58,56 \$
186	Dépôt	ANDRÉ MARTEL	Repas conseil, Indeed et dépl.	457,19 \$
187	Dépôt	JUSTIN DOYLE	Remplacement - eau potable	438,75 \$
190	Dépôt	RÉGIE INCENDIE	Quote-part annuel 2/4	27 524,75 \$
193	Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Entretien ménager hôtel de ville	145,00 \$
195	Dépôt	MARIE-PASCALE GUYADER	Entretien ménager centre	143,00 \$
				43 267,63 \$

**Adopté à l'unanimité.**



### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement 31 mars 2022**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 mars 2022.

### **11.4 Dépôt du rapport financier 2021 de la municipalité**

**Résolution  
2022-077**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'entériner le dépôt du rapport financier de la municipalité de Hatley pour l'année 2021 tel que déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le résultat pour l'année 2021 est un surplus de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 27 568 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12. DIVERS**

### **12.1 Ajout**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande s'il va y avoir des tarifs spéciaux pour la descente de bateau à la plage. La mairesse précise que lors de l'ouverture de la plage le lavage sera gratuit et qu'il y aura seulement les descentes d'Ayer's Cliff et de North Hatley qui seront ouvertes afin de bien informer les pêcheurs de toujours faire laver leur embarcation.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par la conseillère Valérie Desmarais, il est 19h24.

---

Hélène Daneau  
Mairesse

---

André Martel  
Directeur général/greffier-trésorier